

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727

17 mars 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Ambiceram S.à r.l. | 34896 | REO Spaldingtor, S.à r.l. | 34854 |
| Anagallis S.A. | 34896 | REO Stettin S. à r.l. | 34854 |
| getinternet S.à r.l. | 34857 | REO Yarovche, S.à r.l. | 34856 |
| Greystoke Expansion S.à r.l. | 34896 | Rosathea S.A. | 34854 |
| Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l. | 34896 | RSHB Capital S.A. | 34851 |
| JMD International S.A. | 34850 | Saigra S.A. | 34850 |
| Joclo Invest S.A. | 34850 | Scagliola et architecture S.A. | 34852 |
| Kimako S.A. | 34850 | Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l. | 34851 |
| Lux Venture S.A. | 34893 | SN Properties S.à r.l. | 34851 |
| MCM Capital S.A. | 34893 | Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF | 34852 |
| mediArt | 34857 | Softpar S.A. | 34852 |
| MFR Naples S.à r.l. | 34888 | Talmec Nature Santé S. à r.l. | 34853 |
| MF Venice S.à r.l. | 34891 | TES Global Holdings S.à r.l. | 34853 |
| Moms Kitchen International S.à r.l. | 34859 | Tiger Tail Investments S.A. | 34858 |
| Nexus S.A. | 34886 | TM.A S.A. | 34858 |
| NF S.à r.l. S.P.F. | 34883 | Topfin Holding S.A. | 34857 |
| Old Port Outlet Luxembourg S.A. | 34869 | UBS ETF | 34852 |
| PrimeStone Capital Special Limited Part- ner SCSp | 34894 | Uniborc S.A. | 34853 |
| REO Aire, S.à r.l. | 34856 | Uniborc S.A. | 34853 |
| REO Amadeus, S.à r.l. | 34856 | Varezzo S.A. | 34855 |
| REO Green H-Park S.à r.l. | 34855 | Vastgoed S.A. | 34856 |
| REO Holdings Lux S. à r.l. | 34854 | V.E.F. Services S.A. | 34857 |
| REO Invest, S. à r.l. | 34855 | Wisco International Resources Develop- ment & Investment (Luxembourg) S.à r.l. | 34858 |
| REO Necom Centre, S. à r.l. | 34855 | | |

Joclo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.860.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société JOCLO INVEST S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOCLO INVEST S.A.

Référence de publication: 2015021834/13.

(150025794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

JMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.696.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société JMD INTERNATIONAL S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMD INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015021833/13.

(150025776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 18.204.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 4 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour la Société

KIMAKO S.A.

Référence de publication: 2015021844/12.

(150025647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Saigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 193.246.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour: SAIGRA S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022095/16.

(150025399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.791.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'Associé unique en date du 6 février 2015:

- La démission de Madame Caroline Vander Meersch en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet au 30 janvier 2015.

A partir du 6 février 2015, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Virginia Strelen, gérant A
- Madame Barbara Neuerburg, gérant A
- Monsieur Adrian Brindley, gérant B
- Monsieur Maxime Giraud, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015022078/18.

(150025151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 9 mai 2014:

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour la Société
Shehzaad Atchia
Administrateur

Référence de publication: 2015022069/16.

(150025172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

SN Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.675,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.544.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 6 février 2015

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SN Properties S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015022114/20.

(150025326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 4 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour la Société

SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., SPF

Référence de publication: 2015022115/13.

(150025644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Softpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 66.181.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 26 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022116/13.

(150025258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.626.

—
Rectificatif au dépôt du Registre de commerce et des sociétés du 25 Avril 2013, référencé 130065258:

Suite à l'assemblée générale du 15 avril 2013:

- Mr. Clemens Reuter, demeurant au 30 Talacker CH-8098 Zurich en Suisse, est nommé Président jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en 2016

- Mr. Ian Ashment, demeurant Apartment 16, Victoria House, 25 Tudor Street, EC4Y 0DD London en Royaume-Uni, est nommé Administrateur jusqu'à l'assemblée en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015022171/16.

(150025568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Scagliola et architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 185.430.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'administrateur unique le 15 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022074/12.

(150025257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Uniborc S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2013:

Le mandat du commissaire aux comptes Deloitte Audit S.A. est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015022174/12.

(150025050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Uniborc S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 septembre 2014:

Le mandat du commissaire aux comptes Deloitte Audit S.A. est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015022175/12.

(150025050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Talmec Nature Santé S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.787.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 février 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 04 février 2015 de la société TALMEC NATURE SANTE Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B121.787,

La cession des 90 parts sociales de la société TALMEC NATURE SANTE Sàrl de Monsieur Pierre SECULA à Monsieur Moreno TRAMONTINA, gérant, né le 23/07/1965 à Udine (Italie) et demeurant à I.33044 UDINE / MANZANO, 21 Via Cividale.

Pour extrait conforme,

Le 04 février 2015.

Référence de publication: 2015022150/15.

(150025540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

TES Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 250.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.881.

—
EXTRAIT

Airbourne Holdings 1 S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination sociale en «TES Global Investments S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015022159/15.

(150025745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Rosathea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.930.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société ROSATHEA S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSATHEA S.A.

Référence de publication: 2015022067/13.

(150025890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Stettin S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.932.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteya, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022063/14.

(150025518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.937.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteya, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022062/14.

(150025517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Holdings Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.774.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022059/13.

(150025692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Green H-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.709.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022058/14.

(150025532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Invest, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.571.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022060/14.

(150025515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022061/14.

(150025519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Varezzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 153.935.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 2 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 0081933 Dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour la Société
VAREZZO S.A.

Référence de publication: 2015022192/12.

(150025643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Amadeus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.708.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022056/14.

(150025520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022064/14.

(150025516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

REO Aire, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.710.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2015 que la démission de son poste de gérant de Monsieur Luis Betancourt Oteyza, est acceptée avec effet immédiat.

Les mandats des gérants sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022055/14.

(150025533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Vastgoed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 175.969.

Par la présente, veuillez prendre note de la démission à compter de ce jour de la société Fidugec Sàrl, commissaire aux comptes de la société Vastgoed S.A. numéro d'immatriculation B175 969.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

FIDUGEÇ Sàrl
Didier GIRARD

Référence de publication: 2015022187/12.

(150025184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

V.E.F. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.443.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n° 100/2015 rendu en date du 4 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a, conformément à l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme V.E.F. SERVICES S.A., avec siège à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, inscrite au RCS sous le numéro B 95.443, liquidation judiciaire ordonnée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 25 juin 2014.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
6, Esplanade
L-9227 Diekirch

Référence de publication: 2015022184/19.

(150025275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Topfin Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.808.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2015

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe PONSARD, administrateur démissionnaire:
- Monsieur Yves BOFFERDING, administrateur de sociétés, demeurant au 1, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.
Monsieur Yves BOFFERDING terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015022168/15.

(150025771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

mediArt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022232/10.

(150026319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

getinternet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 146.353.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022231/10.

(150026856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 4 février 2015 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société TM.A S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 616 avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 4 février 2015 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société TM.A S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 616, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 4 février 2015 que la société anonyme LOZANO S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société TM.A S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90 616, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015022166/21.

(150025746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Tiger Tail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.549.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 janvier 2015

- La démission de Monsieur Emmanuel THIRY de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

- Madame Sophie Di LORENZO, employée privée, née le 19 juin 1982 à Mont Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Madame Sophie Di LORENZO, employée privée, née le 19 juin 1982 à Mont Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

TIGER TAIL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015022165/19.

(150025199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Wisco International Resources Development & Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.229.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire le 17 décembre 2014

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 17 décembre 2014 du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022201/14.

(150025873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Moms Kitchen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.355.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mediterra Capital Partners I, LP, registered as a limited partnership in England, under the limited Partnerships Act 1907 with number LP014244, whose principal place of business is at Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, acting through its general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House in Edinburgh under number 8498, the latter acting in turn through its general partner Mediterra Capital Management Limited, registered with the Guernsey Registry under number 52755,

hereby duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of Association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Moms Kitchen International S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company or natural person which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) or any manager/director of the Affiliates, any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of third-party lender of Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31st December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Murat Erkurt, residing professionally at Zekeriyaköy Merkez Mevkii Reyhan Sk. No:11 Istanbul Turkey, category A manager;

- Didem Batum, residing professionally at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and

- Bérénice Kunnari, residing professionally at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte précédent

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre, sous la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (the "limited Partnerships Act 1907") sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activité sis à Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Partners GP, LP, immatriculé auprès du registre des sociétés (Companies House) à Edimbourg sous le numéro 8498, ce dernier agissant à son tour par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Management Limited immatriculé auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 52755, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège- Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Moms Kitchen International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité mentionnées à l'article 16 des Statuts, ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du

dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Libérations - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ 1.500 euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Murat Erkurt, résidant professionnellement à Zekeriyaköy Merkez Mevkii Reyhan Sk. No:11 Istanbul, Turquie, gérant de catégorie A;

- Didem Batum, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- Bérénice Kunnari, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022865/550.

(150026251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Old Port Outlet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.386.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

OLD PORT MDC LUXEMBOURG S.A., a limited company (société anonyme) established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is situated at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

hereby represented by Mr. Geoffrey Delamarre, lawyer, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

1. Form and name. There is formed a public company (société anonyme) under the name Old Port Outlet Luxembourg S.A. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

2.3 Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in their sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

3.3 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

3.4 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Share capital and authorised share capital.

5.1 The Company's subscribed corporate share capital is set at thirty two thousand Euro (EUR 32,000) consisting of sixty-four thousand (64,000) shares of class A (the A shares), each with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in accordance with article 13.8 below.

5.3 Beside and apart of the subscribed capital, the authorized share capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000), represented by four hundred thousand (400,000) shares of class B (the B Shares), each with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50).

5.4 Subject to the restrictions set forth in article 8 and, if any Shareholders' Agreement has been entered into between the Company and all its shareholders (the Shareholders' Agreement), then also subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, the Board of Directors is authorized and empowered to:

- (a) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of B Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;

- (b) determine whether a share premium will be paid on such shares to be subscribed for and issued and the amount of such share premium;

- (c) determine the place and date of the issue or the successive issues, the number of shares to be issued, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the shares newly issued; and

- (d) remove or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) in case of the issue of new shares against payment in cash.

5.5 This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholder(s) in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the 1915 Law.

5.6 The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new shares representing part or all of such

increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Directors, within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors, or by any person duly authorized by it for this purpose.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up (i) a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is to be transferred and (ii) other reserve accounts. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law, these Articles and subject to the restrictions and/or any additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any.

5.8 The Company may, without limitation, but subject always to the restrictions and/or additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, if any, the Board of Directors is authorized and empowered to determine to which account(s) the contributions received from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration will be allotted, the terms and conditions of such contributions, to confirm receipt of such contributions on behalf of the Company and to undertake all formalities required in connection with the allotment of such contributions. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law, the restrictions and/or any additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any, and these Articles.

5.9 Simultaneously with the issuance of at least 20,000 B Shares to be issued under the authorised capital, each A Share shall become immediately a non voting preferred share (the Non Voting Shares).

6. Shares and shareholders.

6.1 The shares are and will remain in registered form and shall have equal rights unless otherwise provided in these Articles or in a Shareholders' Agreement (if any).

6.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law and may be examined by each shareholder who so requests during normal business hours.

6.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into (including any restriction or requirement that any transferee becomes party to such Shareholders' Agreement), shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments or agreements of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Save for the Non Voting Shares and save as provided in a Shareholders' Agreement (if any), each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

(a) Dividends

Each Non Voting Share entitles the holder thereof to receive annually a fixed cumulative preferred dividend equal to zero point zero one per cent (0.01%) per annum of its nominal value (the Preferred Dividend). Such Preferred Dividend shall accrue on a daily basis from the date of issue of such Non Voting Shares. If the Preferred Dividend is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid Preferred Dividend of prior years.

(b) Liquidation rights

Upon liquidation of the Company, each Non Voting Share entitles the holder thereof to a preferential reimbursement of its nominal value, without prejudice to any liquidation rights attached to the Non Voting Shares in accordance with the present Articles or with a Shareholders' Agreement that may have been entered into.

(c) Voting Rights

The Non Voting Shares are non-voting preferred shares in accordance with articles 44 to 47 of the Law. They will entitle the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with article 46 of the Law.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the 1915 Law, but where a Shareholders' Agreement has been entered into such redemption shall also be made in accordance with the terms of such Shareholders' Agreement.

6.7 The Company may have one or several shareholder(s).

7. Board of Directors.

7.1 Subject to article 7.2 below, the Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members who need not be shareholders of the Company (the Board of Directors).

7.2 The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting, which may decide to appoint two class B directors (the Class B Directors) and one class D director (the Class D Director). Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement if any, the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. Subject to any restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, in the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. Subject to the terms of the Shareholders' Agreement if any, a director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote subject to any additional restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

8. Powers of the Board of Directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the terms of the Shareholders' Agreement or these Articles to the shareholders of the Company fall within the competence of the Board of Directors, which is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest, and which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Board of Directors, or in accordance with article 10 of the Articles.

8.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, the Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the Board of Directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

9. Procedure.

9.1 The Board of Directors must appoint a chairman among its members, who shall have the powers and duties set forth in the Shareholders' Agreement if any, and the Board of Directors may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

9.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors. No such written notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.4 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his/her proxy. A director may also appoint another director as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 Unless provided otherwise in a Shareholders' Agreement, the Board of Directors can validly deliberate and act only if at least any of two directors are present or represented. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by approval of the majority of the Directors with at least two directors (other than a Class D Director) voting in favour of such resolutions. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and

speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.7 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.8 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the Board of Directors, such director shall make known to the Board of Directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such director's interest therein shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes.

10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) directors (of any Class) of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any director or person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles and within the limits of such power.

11. Liability of the directors. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the 1915 Law.

12. Powers and voting rights.

12.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the 1915 Law.

12.2 Resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the 1915 Law or where a Shareholders' Agreement has been entered into, in the conditions described in the Shareholders' Agreement, if any.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. Each share is entitled to one vote.

13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by 1915 Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein or in the Shareholders' Agreement, if any.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company, if any. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three (3) boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Subject only to the mandatory requirements of the 1915 Law, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by such unanimous vote or qualified majority of all shareholders (rather than just shareholders present at such meeting) as set forth in the Shareholders' Agreement.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless eighty percent (80%) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg

official gazette, the Mémorial C and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate if at least fifty-one per cent (51%) of the votes are present. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least one hundred percent (100%) of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year (the Financial Year).

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Directors must prepare annual accounts in accordance with IFRS and the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

14.3 The Board of Directors shall, as early as possible and in time to comply with the next sentence of this article 14.3, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) or external auditors of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals. The Board of Directors shall ensure that the audited financial statements of the Company (prepared in accordance with IFRS) for the preceding Financial Year shall be ready and delivered to the shareholders no later than in May of each year.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first day of the month of June of each year at 3.00 pm CET. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15. Statutory / external auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will notably determine their number and the term of their office.

16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders of the Company shall determine, in accordance with the Shareholders' Agreement if any, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors.

16.4 Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, if any, the Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the 1915 Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company except if otherwise provided for in these Articles or in a Shareholders' Agreement (if any).

18. Reference to the 1915 Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of the month of December 2014. The first annual General Meeting of shareholders will thus be held in the year 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to fully subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

| Subscribers | Number of Shares | Total subscribed amount | % of share capital |
|--|------------------|-------------------------|--------------------|
| Old Port MDC Luxembourg S.A. | 64,000 | EUR 32,000 | 100% |
| TOTAL | 64,000 | EUR 32,000 | 100% |

All the Shares have been paid-up in full by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the 1915 Law have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- euro.

Resolutions of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital of the Company, have immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following Class B and D directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending on 2019, to be held in 2020:

Class B Directors:

1 Mr. Boris Zimin, born on 24 November 1968 in Moscow, Union of Soviet Socialist Republics, professionally residing at 22, One Wycombe Square, Campdenhill Road, London W8 7JF, United Kingdom; and

2 Mr Avon Cayser, born on 13 September 1968, in Glasgow, United Kingdom, professionally residing at 24 Old Bond Street, London, W1S 4AP, United Kingdom.

Class D Director:

3 Mr. Jerome Letscher, born on 21 May 1973 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of auditors (réviseurs d'entreprises agréés) at one (1) and to appoint the following person as auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the annual accounts of the financial year ending on 2014, to be held in 2015:

PricewaterhouseCoopers, whose registered office is at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 65477.

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to set the address of the registered office of the Company at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

OLD PORT MDC LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

Ici représentée par Monsieur Geoffrey Delamarre, juriste, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et dénomination sociale. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Old Port Outlet Luxembourg S.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à leur seule discrétion, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

3.2 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

3.3 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

3.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

3.5 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines pré-décrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4. Durée.

4.1 La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

5. Capital social et capital autorisé.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000) représenté par à soixante-quatre mille (64.000) actions de Classe A (les Actions de Classe A), d'une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (EUR 0.50) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée conformément à l'article 13.8 ci-dessous.

5.3 En outre et mise à part le capital souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000), représenté par quatre cent mille (400.000) actions de classe B (les Actions de Classe B), d'une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50).

5.4 Sous réserve des restrictions de l'article 8 et de tout pacte d'actionnaires conclu par la Société et l'ensemble de ses actionnaires (le Pacte d'Actionnaires), le Conseil d'Administration, est notamment autorisé et habilité à:

(a) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par l'émission d'Actions de Classe B, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière;

(b) déterminer si une prime d'émission sera payée pour de telles actions à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission;

(c) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions émises; et

(d) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel du ou des actionnaire(s) dans le cas d'émission de nouvelles actions contre apports en espèces.

5.5 Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale du ou des actionnaire(s) adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

5.6 Le Conseil d'Administration, peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des nouvelles actions représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration, aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par le Conseil d'Administration, ou toute personne dûment autorisé pour ces fins.

5.7 En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission auquel toutes les primes d'émission payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées et (ii) d'autres comptes de réserves. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte Prime d'Emission sont à prendre par les Actionnaires conformément à la Loi, aux présents Statuts et sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires.

5.8 La Société peut, notamment et sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Actionnaires sans émettre d'actions ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à déterminer à quel(s) compte(s) les apports reçus des Actionnaires sans émission d'Actions ou d'autres valeurs mobilières seront allouées, les termes et conditions de ces apports, la confirmation de la réception de ces apports au nom de la Société et la mise en place de toutes les formalités requises en lien avec l'allocation de ces apports. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par le Conseil d'Administration conformément à la Loi, aux restrictions et/ou exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires et aux présents Statuts.

5.9 Simultanément avec l'émission d'au moins 20.000 Actions de Classe B qui seront émises en vertu du capital autorisé, chaque Action de Classe A deviendra immédiatement une action de préférence sans droit de vote (les Actions Sans Droit de Vote).

6. Actions et actionnaires.

6.1 Les actions sont et resteront nominatives avec des droits identiques, à moins qu'il ne soit statué autrement dans ces Statuts ou dans un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant).

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire pendant les heures ouvrables.

6.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires (y compris toutes restrictions et/ou exigences que tout cessionnaire devienne partie à un tel Pacte d'Actionnaires), les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments ou accords de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4 A l'exception des Actions Sans Droit de Vote et à l'exception des dispositions prévues dans un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

(a) Dividendes

Chaque Action Sans Droit de Vote donne droit à son détenteur de recevoir annuellement un droit à dividende préférentiel fixe total égal à zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) par année de sa valeur nominale (le Dividende Préférentiel).

Un tel Dividende Préférentiel devra se cumuler sur une base journalière à partir de la date de l'émission des Actions Sans Droit de Vote. Si le Dividende Préférentiel n'est pas versé pour aucune année, il devra être considéré comme cumulé et sera cumulé avec le Dividende Préférentiel non payé des années précédentes.

(b) Droits attachés à la liquidation

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action sans Droit de Vote donne droit à son détenteur à un remboursement préférentiel de sa valeur nominale, sans préjudice des droits de la liquidation attaché aux Actions Sans Droit de Vote, conformément aux présents Statuts ou à un Pacte d'Actionnaire qui a pu être conclu.

(c) Droit de vote

Les Actions Sans Droit de Vote sont des actions préférentielles sans droit de vote, conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Elles donnent droit à leur détenteur de voter sur des sujets spécifiques sur lesquels les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter en vertu de l'article 46 de la Loi.

6.5 Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre tout les droits attachés à une action jusqu'à ce qu'une telle personne soit nommée.

6.6 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi mais dans le cas où un Pacte d'Actionnaires aurait été conclu, un tel rachat d'actions devrait se faire conformément aux dispositions d'un tel Pacte d'Actionnaires.

6.7 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

7. Conseil d'Administration.

7.1 Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le Conseil d'Administration).

7.2 Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale, qui peut décider de nommer deux administrateur(s) de classe B (l'Administrateur de Classe B) et un administrateur de classe D (l'Administrateur de Classe D). Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, les administrateurs seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3 Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, un Pacte d'Actionnaires, ou par les présents Statuts aux actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à, tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, et qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par le Conseil d'Administration ou conformément à l'article 10 des Statuts.

8.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

9. Procédure.

9.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres, qui doit avoir les pouvoirs et fonctions prévus dans un éventuel Pacte d'Actionnaires et le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président du Conseil d'Administration ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

9.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

9.4 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Administrateur de Classe B et un Administrateur de Classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises que par l'approbation de la majorité des administrateurs avec au moins un Administrateur de Classe B et un Administrateur de Classe C votant en faveur de la résolution concernée. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.6 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.8 Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le Conseil d'Administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au Conseil d'Administration son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.

10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs (quelque soit leur classe) de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique d'un administrateur ou de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2 Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales en conformité avec les dispositions applicables de la Loi ou dans le cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

12.3 Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts où d'un éventuel Pacte d'Actionnaires.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4 Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son/sa mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6 Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois (3) cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7 Sous la seule réserve de la Loi, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées par un vote unanime ou une majorité qualifiée de tous les actionnaires (et non par les seuls actionnaires présent ou représentés à l'assemblée concernée) comme stipulé dans le Pacte d'Actionnaires.

13.8 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si cent pourcent (100%) du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial C, et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement si au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital est représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir cent pourcent (100%) des voix exprimées.

13.9 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année (l'Exercice Social).

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les normes IFRS, les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

14.3 Le Conseil d'Administration devra, dès que possible et dans les temps pour se conformer à la phrase suivante du présent article 14.3, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions. Le Conseil d'Administration doit s'assurer que les comptes annuels audités de la Société (préparés conformément aux Normes IFRS) pour l'Exercice Social précédent soient préparés et communiqués aux actionnaires au plus tard au mois de mai de chaque année.

14.4 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier jour du mois de Juin de chaque année à 15 heure. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

15.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera notamment leur nombre et la durée de leur mandat.

16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera, sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3 Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration.

16.4 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans ces Statuts ou dans un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant).

18. Référence à la Loi. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare intégralement souscrire au capital social de la Société comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions | Montant total souscrit | % du capital social |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------------|
| OLD PORT MDC LUXEMBOURG S.A. | 64.000 | EUR 32.000 | 100% |
| TOTAL | 64.000 | EUR 32.000 | 100% |

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.700 euros.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris immédiatement après la constitution de la Société les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer en tant qu'administrateur de Classe B et D de la Société, pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social qui se terminera en 2019, qui se tiendra en 2020:

Administrateur de Classe B:

1 M. Boris Zimin, né le 24 Novembre 1968, à Moscou, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, résidant professionnellement au 22, One Wycombe Square, Campdenhill Road, W8 7JF Londres, Royaume-Uni; et

2 M. Avon Cayser, né le 13 Septembre 1968, à Glasgow, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 24 Old Bond Street, Londres, W1S 4AP, Royaume-Uni.

Administrateur de Classe D:

3 M. Jérôme Letscher, né le 21 Mai 1973, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1) et de nommer la personne suivante en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social qui se terminera en 2014, qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers dont le siège social est au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delamarre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022937/762.

(150026758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

NF S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-6250 Scheindgen, 36A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 194.359.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunzehnten Tag im Monat Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Nikolaus FERNGES, Kaufmann, geboren in Paderborn (Bundesrepublik Deutschland), am 26. Oktober 1944, wohnhaft in L-6250 Scheidgen, 36a, Route d'Echternach;

Der Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Form einer Familienvermögensverwaltungsgesellschaft, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Form einer „Société de gestion de patrimoine familial“ gegründet (nachstehend die „Gesellschaft“), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF») und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der „Gesellschaftsvertrag“), unter Bezugnahme auf die speziellen Vorschriften zur Gründung und Verwaltung einer Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Name. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „NF S.à r.l. S.P.F.“.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen an luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen erwerben und halten, sowie solche Beteiligungen verwalten, entwickeln und verkaufen. Gemäss Artikel 2. (2) des Gesetzes vom 11. Mai 2007 ist es der Gesellschaft jedoch nur erlaubt besagte Beteiligungen zu halten unter der Bedingung, dass die Gesellschaft sich nicht in die Verwaltung der anderen Gesellschaften einmischt.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland ausüben.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter gemäß den Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Consdorf.

Er kann durch einen Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Die Geschäftsführer können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten die Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art unmittelbar bevorstehen oder bereits eingetreten sind, welche die gewöhnliche Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,-EUR). Es ist aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) und jeweils voll einbezahlt (zusammen die „Gesellschaftsanteile“).

Wenn und solange die Gesellschaftsanteile von einer Person im Sinne des Artikels 179 (2) des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft. In diesem Fall sind, unter anderem, die Bestimmungen der Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d. h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters und Verträge zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft sind schriftlich niederzulegen; die Bestimmungen über die Generalversammlung der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Der Alleingesellschafter kann das Gesellschaftskapital durch Beschluss ändern.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter. Einschränkungen hinsichtlich der Stimmberechtigung können durch einen Gesellschafterbeschluss vorgesehen werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen sie unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Tod, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Tod, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit, noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche die Zahl der Geschäftsführer festsetzen, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt, wobei die Geschäftsführer bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt bleiben.

Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Befugnisse des Geschäftsführers. Die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft und sind ermächtigt, alle Geschäfte, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet.

Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 16. Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter hat alle Rechte, die der Gesellschafterversammlung zugeordnet sind.

Bei mehreren Gesellschaftern werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführer per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. In letzterem Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer des Falles eines alleinigen Gesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch die Geschäftsführer gemäß luxemburgischen Rechts oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesandt wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie Tagesordnung und Art des abzuschließenden Geschäfts. Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie

erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsversammlungen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Ein Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er durch Telefax, Telegramm oder schriftliche Erklärung einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen können, die Jahreshauptversammlung ausgeschlossen, im Ausland abgehalten werden, gemäß Urteil der Gesellschafter.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluss nur dann rechtswirksam gefasst, wenn er von Gesellschaftern angenommen wurde, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen. Die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen werden von den Geschäftsführern am Gesellschaftssitz aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 20. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden jährlichen Gewinn wird durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Anzahl der Geschäftsanteile entschieden.

Art. 21. Auflösung, Liquidation. Bei Auflösung der Gesellschaft, veranlasst durch gleich welchen Auflösungsgrund und zu gleich welchem Zeitpunkt, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter sein muss/müssen und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Vergütung des/der Abwickler/s festlegen. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft sowie der Liquidationsausgaben wird der verbleibende Gewinn gemäß der Anzahl der Geschäftsanteile gleichmäßig an die Inhaber der Gesellschaftsanteile ausgeschüttet.

Art. 22. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem Luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig wie folgt einbezahlt:

| | |
|---|---------|
| Nikolaus FERNGES, vorgeannt, eintausend Anteile | 1.000,- |
| Total: EINTAUSEND ANTEILE | 1.000 |

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von EINHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 100.000,-) zur Verfügung steht.

Ein Nachweis der Einzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendachthundert Euro (1.800,- EUR) geschätzt.

Beschlüsse des Gesellschafters

Der Gesellschafter hat unverzüglich nach Gesellschaftsgründung die folgenden Beschlüsse gefasst:

I. Die Adresse des Sitzes der Gesellschaft befindet sich in L-6250 Scheidgen, 36a, Route d'Echternach.

II. Die Anzahl der Geschäftsführer beträgt eine (1) Person.

Herr Nikolaus FERNGES, vorgenannt, wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt. Er kann die Gesellschaft Drittpersonen gegenüber durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

III. Als Commissaire aux Comptes wird die Fiducio-Concept Sàrl, mit Sitz in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, RCS Luxembourg B 38.136, bestimmt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Nikolaus Fernges, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 1586. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Januar 2015.

Référence de publication: 2015022926/178.

(150026168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Nexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

L'an deux mille quatorze,
le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «NEXUS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «TIE,DOW & BEHA S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en 1995, sous le numéro 514 et page 24640. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51 836.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 15 janvier 2001, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 18 septembre 2001, sous le numéro 771 et page 36 974.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Constat du rachat conclu, le 31 octobre 2013 et le 04 juin 2014, de cent cinquante (150) [35 & 115] actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune.

2 Réduction du capital émis de la Société pour un montant de QUINZE MILLE DOLLARS US (15'000.- USD) afin de le ramener de son montant actuel de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (150'000.-USD) à un montant de CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS US (135'000.- USD) par annulation de ces cent cinquante (150) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune et rachetées par la Société.

3 Fixation du nouveau montant du capital émis de la Société à CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS US (135'000.- USD), représenté par mille trois cent cinquante (1'350) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune.

4 Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin d'implémenter les résolutions ci-dessus proposées.

5 Modification de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (150'000.- USD) représenté par mille cinq cents (1'500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a pris acte du rachat conclu le 31 octobre 2013 et le 04 juin 2014, de cent cinquante (150) actions [35 & 115] ordinaires ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune et du fait que la Société détient maintenant toutes ces actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital émis de la Société d'un montant de QUINZE MILLE DOLLARS US (15'000.-USD) afin de le ramener de son montant actuel de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (150'000.- USD) à un montant de CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS US (135'000.- USD) par annulation de ces cent cinquante (150) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit et émis de la Société à CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS US (135'000.- USD) représenté par mille trois cent cinquante (1'350) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article CINQ (5) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS US (135'000.- USD) représenté par mille trois cent cinquante (1'350) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou d'actions au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passe à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J-M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 janvier 2015. Relation: EAC/2015/389. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015022924/114.

(150026248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

MFR Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.075,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.530.

In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of January.

The undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.117, and

MGE NAPLES LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under number 3794910,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their proxy-holder, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MFR Naples S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.530 (the Company), incorporated by deed of the undersigned notary, on September 15, 2004, published in the Mémorial C number 1300 of December 17, 2004 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 29, 2013, published in the Mémorial C number 928 of April 11, 2014,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Article 13 paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended and will have henceforth the following wording:

" **13. (first paragraph).** The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of A Managers and of B Managers unless agreed otherwise by the shareholders. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy. At least half of the Managers shall be Luxembourg residents. The Managers shall be appointed from among a list of nominees proposed by the partner(s) holding B shares."

Third resolution

The following person is appointed as B Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Robert Hessing, born on August 14, 1966 in Apeldoorn (The Netherlands), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Further to the appointment of Mr. Robert Hessing, pre-named, as B Manager of the Company, the composition of the board of managers is as follows:

A Managers:

- Mr. Brian McDade
- Mr. Emmanuel Cronier
- Mr. Stanley Shashoua
- Mr. Mark Epstein
- Mr. Simon John Johnston

B Managers:

- Mr. Joé Greis
- Mr. David Catala
- Mr. Hugo Froment
- Mr. Ludovic Trogliero
- Mr. Robert Hessing
- Ms. Miroslava Jassova

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois du janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117, et

MGE NAPLES LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée à la Division of Corporations dans l'état du Delaware sous le numéro 3794910,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu des procurations attachées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée MFR Naples S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.530 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentant, le 15 septembre 2004, publié au Mémorial C n° 1300 du 17 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 novembre 2013, publié au Mémorial C n° 928 du 11 avril 2014,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'assemblée, l'assemblée renonce aux convocations d'usage, les associées se considèrent valablement convoquées et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'article 13 paragraphe 1 des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **13. (premier paragraphe).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé de Gérants de classe A et de Gérants de classe B, sauf s'il en a été convenu autrement par les associés. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire. Au moins la moitié des gérants doivent être résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés à partir d'une liste de candidats proposés par le(s) associé(s) détenant des parts sociales B.».

Troisième résolution

La personne suivante est nommée comme Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Hessing, né le 14 août 1966 à Apeldoorn (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Suite à la nomination de Monsieur Robert Hessing, prénommé, comme Gérant de classe B, la composition du conseil de gérance est comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Brian McDade
- Monsieur Emmanuel Cronier
- Monsieur Stanley Shashoua
- Monsieur Mark Espstein
- Monsieur Simon John Johnston

Gérants de classe B:

- Monsieur Joé Greis
- Monsieur David Catala
- Monsieur Hugo Froment
- Monsieur Ludovic Trogliero
- Monsieur Robert Hessing
- Madame Miroslava Jassova

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 janvier 2015. Relation GAC/2015/482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015022891/139.

(150027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of January.

The undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.117, and

MGE VENICE LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under number 3615225,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their proxy-holder, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MF Venice S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.584 (the Company), incorporated by deed of the undersigned notary, on July 20, 2006, published in the Mémorial C number 1917 of October 12, 2006 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 2, 2014, published in the Mémorial C number 2113 of August 9, 2014,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Article 13 paragraph 1. of the articles of association of the Company is amended and will have henceforth the following wording:

" **13. (first paragraph)**. The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of A Managers and of B Managers unless agreed otherwise by the shareholders. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy. At least half of the Managers shall be Luxembourg residents. The Managers shall be appointed from among a list of nominees proposed by the partner(s) holding B shares."

Third resolution

The following person is appointed as B Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Robert Hessing, born on August 14, 1966 in Apeldoorn (The Netherlands), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Further to the appointment of Mr. Robert Hessing, pre-named, as B Manager of the Company, the composition of the board of managers is as follows:

A Managers:

- Mr. Brian McDade

- Mr. Emmanuel Cronier
- Mr. Stanley Shashoua
- Mr. Mark Epstein
- Mr. Simon John Johnston

B Managers:

- Mr. Joé Greis
- Mr. David Catala
- Mr. Hugo Froment
- Mr. Ludovic Trogliero
- Mr. Robert Hessing
- Ms. Miroslava Jassova

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois du janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117, et

MGE VENICE LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, (États-Unis d'Amérique), enregistrée à la Division of Corporations dans l'état du Delaware sous le numéro 3615225,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu des procurations attachées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée MF Venice S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.584 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentant, le 20 juillet 2006, publié au Mémorial C n° 1917 du 12 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juin 2014, publié au Mémorial C n° 2113 du 9 août 2014,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'assemblée, l'assemblée renonce aux convocations d'usage, les associées se considèrent valablement convoquées et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'article 13 paragraphe 1 des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **13. (premier paragraphe).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé de Gérants de classe A et de Gérants de classe B, sauf s'il en a

été convenu autrement par les associés. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire. Au moins la moitié des gérants doivent être résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés à partir d'une liste de candidats proposés par le(s) associé(s) détenant des parts sociales B.»

Troisième résolution

La personne suivante est nommée comme Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Hessing, né le 14 août 1966 à Apeldoorn (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Suite à la nomination de Monsieur Robert Hessing, prénommé, comme Gérant de classe B, la composition du conseil de gérance est comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Brian McDade
- Monsieur Emmanuel Cronier
- Monsieur Stanley Shashoua
- Monsieur Mark Espstein
- Monsieur Simon John Johnston

Gérants de classe B:

- Monsieur Joé Greis
- Monsieur David Catala
- Monsieur Hugo Froment
- Monsieur Ludovic Trogliero
- Monsieur Robert Hessing
- Madame Miroslava Jassova

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 janvier 2015. Relation GAC/2015/478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015022890/138.

(150026963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Lux Venture S.A., Société Anonyme,
(anc. MCM Capital S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.954.

L'an deux mille quinze,
le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «MCM CAPITAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 175 954, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2013, sous le numéro 1152 et page 55292.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- De changer la raison sociale de la Société de «MCM CAPITAL S.A.», en celle de «LUX VENTURE S.A.»:

2.- De modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, rédigés en langue allemande exclusivement, pour lui donner désormais en allemand la nouvelle teneur qui suit:

„ **Art. 1. Name.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen „LUX VENTURE S.A.“.“

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cents (300) actions représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la raison sociale de la Société de «MCM CAPITAL S.A.» en celle à adopter «LUX VENTURE S.A.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, rédigés en langue allemande exclusivement, pour lui donner désormais en allemand la nouvelle teneur qui suit:

„ **Art. 1. Name.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen „LUX VENTURE S.A.“.“

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2015. Relation: EAC/2015/2643. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015022879/56.

(150026952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

PrimeStone Capital Special Limited Partner SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.383.

—
EXTRAIT

Société en commandite spéciale établie sous seing privé.

1. Les associés commandités et l'associé commandité gérant. «Section 3.01 Associé Commandité: Associé Commandité Gérant; Admission d'Associés Additionnels.

(a) L'associé commandité de la Société est PrimeStone Capital Fund (GP) Limited.

(...)

(c) L'associé commandité gérant de la Société est PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l.»

PrimeStone Capital Fund (GP) Limited est un limited partnership (société en commandite), constituée et existant sous le droit des Îles Cayman, et ayant son siège social au Ugland House, PO Box 309, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands.

PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l. («Associé Gérant») est une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous droit Luxembourgeois, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et ayant son siège social au 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

«Section 3.05 Responsabilité des Associés Commandités

(b) L'associé commandité et l'associé commandité gérant seront indéfiniment responsables pour le remboursement et la décharge de toutes les dettes et obligations de la Société conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. (...)

2. La dénomination. «Section 2.02 Nom de la Société. Le nom de la Société est "PrimeStone Capital Special Limited Partner SCSp". (...)

3. L'objet social. «Section 2.05 Objet de la Société. La Société a pour objet de détenir des participations de toute espèce, dans des sociétés luxembourgeoises ou sociétés étrangères, ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créance, titres de dette et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra aussi détenir des participations dans des sociétés en commandite (partnerships). La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et certificats de créance. D'une manière générale la Société peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt, ou qui constitue une entité du groupe auquel la Société appartient, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et effectuer toute opération que la Société jugera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. Finalement, la Société peut effectuer toute opération, liée directement ou indirectement à son objet, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

4. Le siège social. «Section 2.03 Siège Social. Le siège social de la Société est situé au 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que l'Associé Commandité pourra déterminer à l'avenir. (...)

5. La gestion et les pouvoirs de signature. «Section 4.01 General: La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Gérant. Sauf disposition expresse dans le présent Contrat, l'Associé Gérant aura le pouvoir, pour son propre compte et au nom de la Société, le cas échéant, de prendre toutes les mesures et toutes les décisions pour le compte de la Société ci-dessous, de réaliser l'ensemble de l'objet de la Société, et d'accomplir tous les actes ainsi que de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourra juger nécessaires, opportuns ou connexes, y compris de:

(...)

(n) autoriser tout associé, membre, employé, comité (y inclus un comité exécutif) ou autre agent de la Société à agir pour le compte et au nom de la Société dans le cadre de toutes les matières se rapportant à ce qui précède;»

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Gérant est le suivant:

« **Art. 7§11.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gestion.»

6. La durée. La Société est établie au Luxembourg à la date du 6 février 2015.

«Section 11.01 Terme. La Société a été établie pour une durée illimitée et, par conséquent continuera jusqu'à ce qu'elle soit dissoute conformément à la Section 11.02 et à la Section 11.03.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015022981/60.

(150026777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.510.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique de la Société, il a été décidé de nommer M. Laurent Richard, né le 5 mai 1979 à Vincennes, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Jean Bodoni;
- M. Laurent Richard;
- GFM (CE) S.A.;
- M. Simon Hauxwell;
- M. Sébastien Hyst;
- M. Herman Moors; et
- M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021771/22.

(150025085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Greystoke Expansion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 180.075.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 5 février 2015, 9.523 parts sociales de la société GREYSTOKE EXPANSION S.à r.l. sise au 117, route d'Arlon L-8009 Strassen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.075 détenues par la société AMARADIA S.P.R.L. ont été cédées à la société VARENNE EXPANSION S.à r.l. sise au 117, route d'Arlon L-8009 Strassen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.764.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015021769/14.

(150024943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Anagallis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022301/10.

(150026444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Ambiceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niedercorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 158.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022298/10.

(150026414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.
